

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2011

**DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET
SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 59**

présenté par

Mme Gruny, M. Lefranc, M. Vitel, M. Decool, M. Calvet, M. Guilloteau,
Mme Fort, M. Dosne, Mme Poletti, M. Morel-A-L'Huissier, M. Christian Ménard,
M. Schneider, M. Carayon, M. Gatignol, M. Le Fur, Mme Marguerite Lamour, M. Straumann,
Mme Branget, M. Remiller, M. Meslot et M. Debré

ARTICLE 11

À l'alinéa 7, après le mot :

« proposer »,

insérer les mots :

« , lors de l'entretien préalable ou à l'issue de la dernière réunion des représentants du personnel, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient sur ce point de reprendre les termes prévus dans le cadre de la Convention de reclassement personnalisé et d'être plus précis quant au formalisme à respecter.